

FORMATION DES ACTEURS SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL SESSION DE MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES

Objectifs et compétences visées :

- Mettre à jour les compétences de l'Acteur SST afin qu'il continue à savoir exercer les gestes de premier secours et contribuer à la politique de prévention menée par son entreprise ou établissement.
- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
- Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Contenu

MISES A JOUR ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SUR LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- La prévention des risques et ses enjeux
- Comment prévenir les risques dans son entreprise ?
- SST, votre rôle face aux risques : acteur de la prévention
- SST, le cadre de votre intervention dans et hors de l'entreprise
- Le Plan d'Intervention du SST (PI SST)

REVISION DU PROGRAMME DE LA FORMATION INITIALE DE SECOURISME DU TRAVAIL

- Protéger, Examiner, Faire alerter, Secourir
- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime est inconsciente : mise sur le côté (Position Latérale de Sécurité)
- La victime ne respire pas, son cœur ne bat pas : réanimation cardio-respiratoire
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime se plaint d'un traumatisme : plaies, brûlures, atteintes : colonne, fracture, entorse



PREREQUIS

Être titulaire de la formation initiale sauveteur secouriste du travail



DUREE

1 jour (7 heures)

Les sessions peuvent être dédoublée en ½ journées



PERSONNES CONCERNEES

Sauveteur secouriste du travail

Effectif : 4 à 10 personnes



INTERVENANT

Formateur titulaire du certificat « Formateur SST »



METHODE PEDAGOGIQUE

- La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes.
- Illustration par film vidéo, power point, photos
- Remise de l'aide-mémoire « Sauvetage Secourisme du travail » (Ed. INRS ED4085)



VALIDATION

Certificat Acteur SST délivré par l'INRS. Un certificat de réalisation de formation validant les acquis des participants est délivré par le dispensateur de la formation.

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET APPRECIATION DU RESULTAT

- Une grille de certification est spécialement dédiée aux épreuves certificatives. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification des acteurs SST.
- Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et validé la totalité des domaines de compétences du dispositif peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur SST.

VALIDITE DE LA FORMATION

Recyclage obligatoire (MAC) tous les 2 ans (24 mois)



PYRAGENA
Pyrénées Adour Génie Alimentaire

59 Route de Samadet – 64 410 ARZACQ ARRAZIGUET
Tel : 05 59 04 49 35 – SIRET : 412 914 442 000 22 – NDA : 72640170464